

BULLETIN MUNICIPAL - N° 57 - AVRIL 2021



VENOY

INFOS





Naisances

- Solveig **THOUVEREY**, le 23 novembre 2020
- June **DUQUESNE**, le 14 décembre 2020
- Marius **STERKE**, le 19 décembre 2020
- Juliette **BARDAT**, le 21 janvier 2021
- Sacha **LEBÈGUE**, le 23 février 2021

Décès

- Colette **ALEXANDRE** (née GAULUPEAU), le 5 décembre 2020
- Jean-Michel **CHAUFOUR**, le 8 janvier 2021
- Patrick **CHARBONNEL**, le 26 février 2021

LE LOTISSEMENT "LES PRÉS"

Les ventes de terrains se sont accélérées ces dernières semaines et il ne reste que quinze lots à vendre, dont plus de cinq sont actuellement en réflexion, ce qui pourraient amener rapidement le nombre de lots disponibles à la vente sous la barre des dix.



JULIEN
Le plombier
ENERGIES MAITRISEES

Chauffage - Sanitaire - Pompe à chaleur
Traitement de l'eau - Conseils - Dépannage

89290 VENOY - contact@julienleplombier.fr

06 84 44 56 06

RGE QualiPac

VIE PRATIQUE

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Numéro d'urgence mairie : 03 86 40 25 65

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- mercredi et samedi : de 8 à 12 heures.

Tél. 03 86 40 20 77 - Fax 03 86 40 28 11

Courriel : mairie.venoy@orange.fr - site : mairie-venoy.fr



VIE LA JOIE, commerce multi-services et relais poste

Horaires d'ouverture :

- lundi au vendredi : de 7 à 19 heures ;
- le samedi et dimanche : de 7 à 12 h 30.

Les levées du courrier se font, pour le bureau de poste, les jours ouvrables à 9 heures - Tél. 03 86 32 08 47

Services de livraisons Mondial Relay et Relais Colis

LOCATIONS DE SALLES :

Salle des Joinchères

	Habitants de Venoy	Extérieurs à la commune
Pour le week-end (1 ou 2 jours)	350,00 €	800,00 €
En semaine (1 journée)	250,00 €	450,00 €
Location à but lucratif :	le week-end	1 000,00 €
	la journée supplémentaire	500,00 €
	une journée en semaine	800,00 €
Location de la petite salle : 100,00 € en semaine		
Forfait ménage : 150 €, forfait location vidéo : 50 €, forfait location sono : 50 €		

Salle des fêtes de Montallery et la Venoisienne

	Venoisienne		Montallery	
	Venoy	Extérieurs	Venoy	Extérieurs
Pour un vin d'honneur	60,00 €	80,00 €	60,00 €	80,00 €
En semaine (1 journée)	80,00 €	120,00 €	80,00 €	120,00 €
Pour le week-end (1 ou 2 jours)	140,00 €	280,00 €	120,00 €	200,00 €

S'adresser à la mairie, tél. : 03 86 40 20 77

NUMÉROS D'URGENCE :

Garde médicale (nuit, week-end, jours fériés) : 39 66

SOS Médecins : 08 20 89 00 00

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

Pharmacies et médecins de garde : 03 86 51 85 00



ADAVIRS (Aide aux victimes et à la réinsertion sociale)

Contact : Marie-Thérèse HUGOT-GONZALEZ : 03 86 40 35 42

ADMR - la référence du service à la personne : 03 86 40 31 08

Cabinets intervenant sur la commune

PODOLOGUES	Marie-Agnès PARRIN	03 86 40 35 57
	Jean-Philippe PARRIN	
KINÉSITHÉRAPEUTE	Sylvie CHÂTEAU-GUYOU	03 86 40 38 19
INFIRMIÈRES	Aude DAMY-MAILLET	06 73 41 43 25
	Isabelle BONNEFOND	
	Aurélien DRILLON	
	Annabelle GONZALEZ	
MÉDECIN	Dr SAUTE	03 86 46 95 04
Si d'autres cabinets interviennent sur Venoy, merci de contacter la mairie		

ENFANCE :

École maternelle : 03 86 40 30 38

École primaire : 03 86 40 20 37

Centre de Loisirs : 07 83 27 01 92 - courriel : accueil.marmousets@gmail.com

Ce bulletin est aussi le vôtre, notre prochain numéro paraîtra en juillet 2021. Vous pouvez nous faire parvenir vos articles avant le 15 juin 2021, mais aussi rejoindre notre comité de rédaction, vous serez les bienvenus. Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

C. BONNEFOND, M.-C. AUGÉ, A. DE CARVALHO, G. KLOECKNER, C. VITELLIUS, L. GABRIELLE.

Merci aux annonceurs qui ont permis de rendre ce bulletin plus attractif.

Impression : VOLUPRINT

Chères Venoisiennes, chers Venoisien,

Voici le premier bulletin municipal de 2021, malheureusement toujours aussi pauvre en activités des associations et des multiples animations qui nous manquent tant sur la commune.

Voici un an que la vie est différente, dictée par la pandémie du coronavirus. Nous espérons tous vraiment que les vaccins et les gestes barrières nous permettront de retrouver un maximum d'activités et d'animations dès ce printemps.

Sur le plan communal, les travaux se poursuivent. L'assainissement à Montallery sera bientôt terminé avec près de 90 habitations raccordées à la station et la majorité des voiries seront refaites à neuf. Espérons que chacun saura se discipliner pour rouler à une vitesse raisonnable, car je le rappelle, sur ce sujet, ça roule toujours trop vite devant chez soi et jamais devant chez les autres... La transformation de l'éclairage des terrains de sport en leds, plus économes, est en cours, tout comme la toiture de l'église, attendue depuis si longtemps.

Le début d'année a également été marqué par la signature du permis de construire d'un champ photovoltaïque de 15 hectares ; il contribuera au développement de la production d'énergies renouvelables et apportera quelques recettes communales. A noter que ce type de projet est de plus en plus complexe car nos règles d'urbanisme sont régies par un PLU en projet d'évolution vers un PLUI. Il en va de même pour le développement économique et sur ce point la difficulté est parfois grande car les règles sont strictes et pas toujours comprises de tous. Nous avons actuellement l'opportunité de créer une centaine d'emplois, comme nous avons su le faire sur la zone artisanale, mais malheureusement la création d'emplois n'emporte pas systématiquement la motivation de tous.

Le développement et la vie d'une commune requièrent un équilibre permanent entre habitat local, propriétaires, respect des générations, emploi et services ; avec toute l'équipe municipale que je remercie, nous gardons le cap, quelles que soient les difficultés.

Christophe BONNEFOND



AGENDA

Face au coronavirus, les activités associatives sont stoppées depuis le mois de mars.

Après une reprise furtive cet été, les activités ont dû à nouveau cesser en novembre.

Espérons qu'avec la nouvelle année à venir, les associations puissent reprendre leurs activités.

UN POINT SUR LA FIBRE À VENOY

Le déploiement de la fibre sur notre commune permet d'offrir aux usagers un accès internet via un réseau de très haut débit.

La Mairie ne pilote pas ce déploiement et n'a donc pas de pouvoir de décision sur les travaux menés par l'opérateur privé : ni sur la mise en place, ni sur le calendrier de ce déploiement.

Il reste, à cette date, quelques maisons des Chapelles et de Soleines sur lesquelles le déploiement est encore à effectuer.

A ce jour, 745 logements sont raccordables en FTTH, ce qui représente une couverture de plus 80 %.

Ce déploiement aurait dû être achevé fin 2020. Orange indique que ce délai n'a pas pu être tenu du fait de la crise sanitaire et des restrictions liées au confinement. Pour l'heure, l'opérateur ne peut pas donner une date précise d'achèvement.

MAIRIE DE VENOY

1 place de la Mairie
89290 VENOY
Tél. 03 86 40 20 77
Fax 03 86 40 28 11

Courriel : mairie.venoy@wanadoo.fr
site : mairie-venoy.fr



Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- mercredi et samedi : de 8 à 12 heures.

CHÈQUES CADEAU SÉNIOR

Pour remplacer le traditionnel repas de annuel, des chèques-cadeaux de 17 € ont été offerts par la commune à nos aînés. Une façon d'aider les commerçants de la commune.

Les conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 n'ont pas permis à nos aînés de se retrouver autour d'une bonne table.

Pour pallier ce problème, l'équipe municipale a décidé d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 17 euros. Chaque Venoisien âgé de 65 ans et plus peut bénéficier de cette prestation.

Un courrier, indiquant les modalités d'utilisation de ce chèque a été adressé au domicile des personnes inscrites.

Cette année, pas moins de 257 personnes pourront profiter de ce bon cadeau utilisable dans nos quatre commerces (Vie la joie, Le Moulin de la Coudre, Le Manoir des Chapelles et La Taberna Portuguesa).



TRAVAUX

DU NOUVEAU SUR L'AIRE DE JEUX !

Vous avez peut-être vu nos agents communaux en plein travail sur l'aire de jeux des Joinchères. La sécurité de cet espace nécessite un entretien régulier et parfois même un remplacement des jeux trop abimés pour être réparés. Dans un premier temps,

les agents ont procédé au démontage de deux anciens jeux et à la sécurisation de la zone. Puis, pour la joie des plus petits, l'équipe municipale a souhaité remplacer deux anciens jeux. Avec l'arrivée des beaux jours, nous espérons que les jeux choisis seront appréciés des plus jeunes.

Afin d'assurer de l'ombrage sur la table de pique-nique, trois nouveaux arbres ont également trouvé leur place.



DÉBUT DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Les travaux de couverture sur l'église ont bien commencé et sont réalisés par les entreprises Pateu-Robert pour la maçonnerie et Vaucouleur pour la charpente et la couverture.

Il est prévu que la toiture soit terminée dans son ensemble cette année.

Des maquettes de présentation de couverture sont à voir entre le presbytère et l'église.

Plusieurs sources de financement vont nous permettre d'exécuter un maximum de travaux.

Avec une estimation des travaux de 233 000 € H.T., effectuée par notre architecte m. Cazelles, les offres des entreprises retenues par la commission d'appels d'offres, se montent à 197 477 € H.T.

Les financements sont assurés par :

- ◆ l'État;
- ◆ le Conseil régional ;
- ◆ le Conseil départemental ;
- ◆ la Fondation du patrimoine ;
- ◆ l'association Venoy Patrimoine, avec ses adhérents et les dons en tous genres ;
- ◆ la mairie de Venoy.



TRAVAUX



La commune a fait de l'entretien de ses bâtiments communaux l'une de ses priorités. Le groupe scolaire en fait partie.

AUX ÉCOLES :

Pendant les vacances scolaires, nos agents communaux ont investi les lieux.

Franck, Gilles et Pascal se sont mis à la tâche. À l'école élémentaire, ils ont mis en place des placards et des étagères, réalisé la peinture des murs

des préaux, l'installation de fer plats afin de pouvoir afficher les dessins des élèves sans abimer les murs. De plus, les Velux (puits de lumières) des deux alvéoles de l'élémentaire ont été remplacés car trop vétustes. La vérification des installations extérieures, ainsi que la taille des arbustes, ont aussi été faites. Nos agents ont vérifié les jeux extérieurs et le grillage.

CURAGE DES FOSSÉS :

Profitant du beau temps, une campagne de curage des fossés a eu lieu.

Ces travaux vont permettre un meilleur écoulement des eaux pour une plus grande satisfaction des riverains.



► LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Découvrir de nouveaux horizons, apprendre sur soi et sur les autres, être acteur de sa citoyenneté...
Le Service national universel (SNU) est une aventure hors du commun pour tous les jeunes filles et garçons de 15 à 17 ans.

Vous avez entre 15 et 17 ans ? L'envie de vivre une expérience de cohésion, de partager les valeurs de la république et de vous engager au service des autres ? Vous pouvez participer au Service national universel 2021. C'est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux lors d'un séjour de cohésion de 12 jours et un engagement de 84 heures sur un an auprès d'une association, d'une administration ou d'un corps en uniforme pour réaliser une mission d'intérêt général.

Inscrivez-vous ici : <https://inscription.snu.gouv.fr/>



1

SÉJOUR DE COHÉSION

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département



2

MISSION D'INTERÊT GÉNÉRAL

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

ENGAGEMENT VOLONTAIRE

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans



ENT. Eric GUYOU



**RÉNOVATION - MAÇONNERIE
COUVERTURE - ISOLATION
CARRELAGE - POSE DE MENUISERIE**

*129, rue des Trois Soleines
89290 VENOY*

Tél./Fax : 03 86 40 33 57



Amand' In Coiffure

*Coiffure mixte à Domicile
Venoy & 20 km autour*



06 78 37 01 29
Facebook: Amand' In Coiffure

CATASTROPHE NATURELLE DE 2018

En juin 2019, sous l'impulsion d'un groupe de citoyens et de la mairie, nous avons réussi à obtenir l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Venoy. Avec ce décret, vous avez pu saisir votre assurance afin d'obtenir une prise en charge de vos biens sinistrés.

En octobre 2020, nous avons adressé un questionnaire aux 111 sinistrés et avons obtenu 43 réponses. A ce jour,

la seule interprétation des réponses que nous pouvons faire concerne la lenteur des indemnisations.

Sur ces 43 réponses, seuls deux assurés ont bénéficiés d'une indemnisation. Pour le reste, la plupart des dossiers sont en attentes de décision.

Il semblerait que le recours à un expert d'assuré favoriserait l'avancement des dossiers.



111 déclarations de sinistres ont été faites auprès de la mairie.

43 réponses

2 indemnisations au terme de 12 mois

12 indemnisations en cours ou à venir

19 dossier non pris en charge

LE BROYAGE

Qu'est-ce que le broyage ?

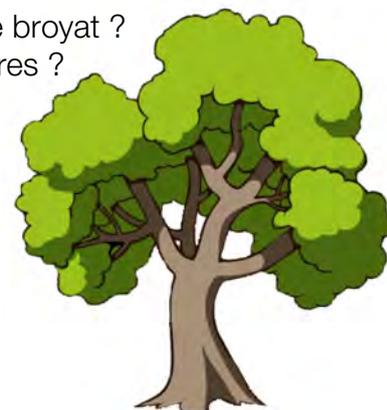
Le broyage consiste à réduire sous forme de copeaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage. Le broyat peut être utilisé comme paillage (ou mulch) afin de diminuer les arrosages et donc réduire la consommation d'eau, ou pour limiter l'utilisation des désherbants et autres produits chimiques.

Vous utilisez un broyeur et vous ne savez pas quoi faire de votre broyat ?

Vous passez par une entreprise pour tailler vos haies et arbres ?

La commune peut récupérer votre broyat.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie



La solution des deux mains !

PSAV



03 86 42 91 72

21 route de Quenne
Z.A. du Soleil Levant
89290 VENOY

www.psav.fr
contact@psav.fr

Vie La Joie

Restaurant
Lieu de vie
multi-commerces
multi-services

3, place de la mairie - 89290 VENOY - 03 86 32 08 47
www.vielajoie.fr

VIE ASSOCIATIVE



LES

QUARELLES

LES P'TITS LOUPS
DE VENOY



VENOY
Patrimoine



A.S VENOY TENNIS

LES
MARMOUSETS



Aux associations

L'équipe municipale adresse tous ses remerciements à la commune pour leur engagement à "faire reconnaître" et des gestes barrières par l'ensemble de la commune. Nous réalisons combien la situation doit être difficile pour chacune des associations de Venoy et du rôle que ces initiatives pourront reprendre.

En vous renouvelant notre engagement de soutenir les membres des associations venoisiennes nos sentiments



Association
de
Chasse

Comité des fêtes
De Montallery



ns venoisiennes

ments à l'ensemble des présidents d'associations
specter scrupuleusement" les consignes de con-
le leurs équipes, adhérents et bénévoles.

cile à gérer pour vos proches et vos adhérent(e)s
. Nous sommes conscients de l'importance de
ue vous aurez à jouer lorsque les activités asso-

en, nous adressons à chacune et à chacun des
timents solidaires.



Venoy Animations Festivités



LE PHOTOVOLTAÏQUE À VENOY

Kronos Solar travaille sur de nombreux projets passionnants dans une multitude de pays sur quatre continents. Leur expérience se concentre sur les centrales solaires au sol à grande échelle et comprend des friches industrielles, des sites agricoles, etc.

Avec des opérations et des projets dans neuf pays, Kronos Solar figure parmi les leaders du marché aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni et en Allemagne, Kronos Solar se concentre sur le développement de parcs indépendants de subventions gouvernementales.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 novembre au 18 décembre 2020, suite au dépôt du permis de construire par la SAS KRONOS-SOLAR pour l'implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques à Venoy.

Le périmètre clôturé du projet sera de 14,8 hectares

La capacité nominale du projet sera de 19,8 MWc

Un tel projet assurera une production annuelle de 20 682 650 kWh

Cela représente une économie carbone annuelle de 724 tonnes

L'électricité produite couvrira la consommation annuelle de 2 093 ménages



Plan du projet d'implantation

Qu'est-ce qu'un système photovoltaïque ?

Un système photovoltaïque est constitué de panneaux solaires, installés en toiture ou au sol, qui produisent de l'électricité en courant continu.

Comment fonctionnent ces panneaux ?

Les panneaux photovoltaïques sont constitués de cellules de silicium (spécialement traitées pour cette utilisation) qui produisent du courant électrique lorsqu'elles sont éclairées par les rayons du soleil. Ce que l'on appelle : l'effet photovoltaïque.

Ces cellules sont assemblées en série et collées sur un vitrage pour constituer un module photovoltaïque.

Est-il possible d'installer ce système autre part que sur un toit en forme de panneau ?

Oui. On peut les installer au sol, en brise-soleil, vérandas, ombrières de parking, en façades d'immeubles... A terme, le photovoltaïque sera vraisemblablement incorporé à tous les éléments du bâti.



Centrale à Beachampton en Angleterre - 4 MW -



Centrale à Alberta au Canada - 15 MW -



Centrale à Surgères en France - 5 MW -

 **Kronos Solar**



1500 Mio. EUR +

VOLUME D'INVESTISSEMENT



80 +

PROJETS



1500 MW

DÉVELOPPÉ



9

DES PAYS

► AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VENOY

L'année 2020 se termine avec la continuité de la pandémie de Covid-19 sur 2021. Les campagnes de vaccinations battent leur plein et il est indispensable que chacun puisse prendre conscience que cette maladie est d'une extrême gravité pour les plus fragiles mais également qu'elle est extrêmement contagieuse, d'autant plus avec des variants du Covid-19 présents sur notre territoire. Soyez tous vigilants !

L'année 2020 a permis à une grande partie du personnel du centre d'incendie et de secours de Venoy de réaliser des formations de maintien des acquis ou de perfectionnement dans les domaines du secours à la personne, de l'incendie et des opérations diverses. Nous débutons cette nouvelle année avec une restructuration de notre parc automobile, puisque notre camion tous usages et notre voiture légère d'intervention sont remplacés par un véhicule léger tous usages/véhicule léger infirmier. Un seul véhicule pour deux types de missions, permettant une économie certaine mais surtout une majoration de son activité au bénéfice des habitants de Venoy, avec un volet d'aide médicale urgente développé sur notre secteur.

Ce début d'année est marqué également par le recrutement de deux sapeurs-pompiers volontaires, le caporal De Oliveira Silva Adriano et la sapeuse 2^e classe Julie Moricard. Nous leurs souhaitons la bienvenue dans nos rangs, forts de 30 sapeurs-pompiers volontaires opérationnels, dont deux infirmiers sapeurs-pompiers et trois sapeurs-pompiers professionnels.

Nous avons pu reprendre également le chemin des manœuvres dominicales. Vous pourrez donc nous retrouver parfois au coin de votre rue afin de travailler des thématiques d'incendie ou de secours à personne dans le but du maintien des acquis et de perfectionnement, car le métier de sapeur-pompier est évolutif et adaptatif en tous temps. Nous tenions ici à remercier chaleureusement Sophia, gérante du commerce "Vie la Joie" à Venoy, nous permettant de réaliser des exercices insolites. Il s'agit d'une partenaire très importante tout au long de l'année pour notre caserne et notre amicale.

Nous pouvons cependant déjà annoncer l'annulation de notre traditionnelle soirée "tête de veau" en mars au vu du contexte sanitaire. Notre campagne de calendriers 2021 s'est terminée fin février, mais nous tenons à remercier d'ores et déjà l'ensemble de la population de Venoy, Chitry et Bleigny-le-Carreau, ainsi que l'ensemble de nos annonceurs pour leur accueil, leurs dons et nos échanges permettant très souvent de rompre l'isolement de certains habitants. Nous sommes heureux d'avoir pu maintenir cette activité vitale pour la caserne. Grâce à une gestion de l'Amicale rigoureuse, nous pouvons améliorer les conditions de vie à la caserne, réaliser des aménagements indispensables à l'accueil de notre section de jeunes sapeurs-pompiers mais aussi se doter de matériels pour nos activités auprès des habitants de Venoy.



Notre section Oméga, forte de six jeunes sapeurs-pompiers, a repris une activité normale malgré une adaptation importante de la part de l'ensemble des animateurs en lien avec la crise sanitaire. Nos JSP ont pu réaliser le stage "Lot de sauvetage et de protection contre les chutes" au Centre d'incendie et de secours d'Auxerre, début février 2021. Il s'agit d'un stage indispensable à la validation de leur diplôme en 3^e année, et tous nos JSP ont validé ce stage important. L'année n'est pas finie, et nous allons travailler davantage les samedis matins en manœuvres afin de consolider les acquis de nos JSP sur le terrain avant de pouvoir les retrouver dans nos casernes en 2022 !

Pour les enfants de 12 à 15 ans intéressés pour intégrer la 2^e section de JSP de Venoy en septembre 2022 ou pour des demandes d'informations sur les JSP, merci de contacter l'adjudant Jean-Yves Vioux (responsable de section) au 06.41.54.71.20 (merci de nous communiquer : nom/prénom, adresse postale, mail, téléphone portable, âge de l'enfant).

Enfin, nous avons une pensée émue pour nos camarades :

- Le commandant honoraire Jean-Louis Boyer, décédé brutalement le jeudi 11 février 2021. Il fut sapeur-pompier volontaire pendant plus de quarante cinq ans et chef de centre d'Aillant-sur-Tholon pendant vingt deux ans. Nous avons également une pensée pour nos camarades d'Aillant-sur-Tholon et pour sa famille.
- M. Jean-Claude Borgade, décédé le mardi 9 février 2021. Il fut sapeur-pompier professionnel au Centre d'incendie et de secours de Sens et au Centre de traitement des alertes (régulation du 18). Nous avons une pensée pour sa famille et ses proches.

Si vous connaissez des femmes ou des hommes à partir de 16 ans et voulant s'engager auprès de Venoy, veuillez les diriger vers notre chef de centre, l'adjudant-chef Fabrice Darlot en prenant contact par mail : fabrice.darlot@sdis89.fr. Nous vous attendons avec grand plaisir. ●

FLÉ-MOREAU Dylan,
secrétaire de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Venoy.

► A.S. VENOY FOOT-BALL



Recrutement à l'AS VENOY Football

Après quatre années investies dans la présidence de l'AS VENOY Football, Alain Coste souhaite passer le relais pour la saison 2021-2022. Il continuera de s'investir dans l'association en tant que dirigeant et aidera ainsi son successeur.

L'AS VENOY Football a besoin de bénévoles pour exister, permettre aux plus jeunes de découvrir le football et s'épanouir dans ce sport. Nous cherchons dès maintenant, pour la saison 2021-2022, des volontaires pour entraîner les enfants en semaine, des coaches pour les accompagner sur les terrains le samedi lors des tournois et plateaux et des personnes motivées pour aider au niveau administratif. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues et nécessaires pour faire vivre l'association qui compte cette année 53 licenciés. ●

Contact : Alain Coste au 06.98.69.11.84 et Mickaël Gaudry au 06.71.84.59.93.

► A.D.M.R.

Le système de téléassistance FILIEN proposé par l'ADMR vous permet, grâce à un médaillon ou à un bracelet, d'être relié 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à un plateau d'écoute.

*Un problème ? Besoin de parler ? Bipez !
Pas de téléphone à décrocher, de code ou de numéro à composer.*

Un service personnalisé : l'opératrice qui réceptionne votre appel vous parle, et accède aux coordonnées de vos proches, à votre profil personnel.

FILIEN c'est aussi, en option : le décroché à distance, le détecteur de chute, le détecteur de fumée.



Tous renseignements auprès de la coordinatrice :

Laura CUVELIER
ADMR de Venoy
1 place de la Mairie - 89290 Venoy
Tél. : 03.86.40.31.08
Mèl : mdsvenoy@fedes89.admr.org

www.admr.org – Suivez notre actualité sur Facebook

► NOS ANIMAUX : NOS DEVOIRS

La loi protège l'animal et met le propriétaire face à ses responsabilités. Il doit "bien traiter" ses animaux : les nourrir, les soigner et bien les abriter.

En cas de mauvais traitements, le propriétaire est passible d'une amende ; en cas de sévices graves et d'actes de cruauté, il s'expose à une amende et de la prison.

L'abandon d'animaux est sévèrement puni car considéré par la loi comme un acte de cruauté ; un propriétaire peut toutefois légalement "abandonner" son animal de compagnie en s'adressant à un refuge d'une association de protection des animaux.

Il est interdit à un propriétaire de laisser "divaguer" son chien ou son chat, sous peine de le voir mis en fourrière ; pour empêcher toute divagation, les propriétaires de chiens doivent les promener tenus en laisse. Par mesure d'hygiène publique, il doit nettoyer ou enlever les excréments produits par ses animaux.

Le propriétaire d'un animal est responsable des troubles, dommages matériels et corporels que son animal de compagnie peut causer. Les sanctions infligées peuvent aller d'une amende à une condamnation pénale si l'animal a infligé des blessures comme une morsure ou est à l'origine d'un accident de voiture.

Si votre chien aboie et gêne le **voisinage** (aboiements intenses, répétitifs, durables, agressivité, etc.), que cela soit le jour ou la nuit, cette infraction est punie d'une amende par la loi.

Pensez au comportement de votre animal lorsque vous êtes absent de votre domicile et acceptez qu'il puisse être bruyant à cette occasion.

Admettez que votre voisinage puisse ne pas apprécier les visites régulières de vos animaux sur leur terrain et tenez-les dans votre propriété.

Aimons nos animaux, surveillons-les, prenons garde à ce qu'ils n'imposent pas aux autres ce que nous n'accepterions pas nous-mêmes. En cas de dérive, parlons-en courtoisement avec le propriétaire pour trouver une solution.

RESPECTONS LES ANIMAUX DES AUTRES :

Rien ne peut justifier les actes de cruauté commis envers eux :

La personne qui exerce, publiquement ou non, des sévices graves, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, encourt 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

Ne leur donner pas à manger sans l'accord préalable du propriétaire :

Des denrées non adaptées peuvent être préjudiciables à leur santé ou attirer la vermine si elles ne sont pas consommées.

RAPPEL

En 2014, un arrêté a été signé pour rappeler ces règles de conduite.

Article 1 : les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux, à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit en particulier :

- ◆ de jour comme de nuit, de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés ;
- ◆ De jour comme de nuit, de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou d'une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Article 2 : Il est interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.



► LYCÉE DE LA BROSSÉ

Le jeudi 4 mars, le lycée et le CFA d'Auxerre La Brosse ont organisé un après-midi de démonstration de matériels d'entretien des espaces verts, à Venoy, en partenariat avec l'entreprise Alabeurthe. Un moment pour donner l'occasion aux jeunes de découvrir des matériels de dernière génération.

Cinq ateliers étaient mis en place sur le site, à Venoy, avec des démonstrations pour chacun d'entre eux : broyeur de branches, désherbage alternatif avec de nouveaux équipements manuels, désherbage alternatif à air chaud pulsé, désherbage avec porte-outils et brosses pour le nettoyage de la voirie, et fauchage en pente avec tondeuse/débroussailleuse auto portée.



Cette journée a permis aux jeunes de découvrir les outils et matériels qu'ils utiliseront demain en entreprise.

La journée "Portes Ouvertes" organisée le samedi 20 mars sera peut-être déjà passée au moment de la distribution du bulletin mais l'ensemble de nos centres restent à disposition pour des prises de rdv à tout moment. En effet, les portes ouvertes ne nous permettant pas d'accueillir les gens "normalement" mais sur rdv, nous avons décidé de proposer des rdv à tout moment, même en dehors de cette journée du 20 mars afin d'accueillir les familles et visiter les locaux s'ils le souhaitent. Toujours par famille, sans mélanger les publics bien entendu.

SARL DRILLON LEMAIRE

CHAUFFAGE – SANITAIRE
ENTRETIEN – DEPANNAGE

44 rue des 3 Soleines - 89290 VENOY

Tel : 03 86 40 20 54

Mail : sarl.drillon@orange.fr

SAMEDI 20 MARS 2021

**PORTES
OUVERTES** 9H
17H

LYCÉES AGRICOLES • CFA • CFPPA

**Site d'Auxerre La Brosse &
LPA de Champs-sur-Yonne**

NOS MÉTIERS...

Agriculture et Agronomie
Aménagement Paysager
Hippologie et Équitation
Sciences et Laboratoire
Service aux Personnes
Vente et Commerce
Vigne et Vin
Travaux Publics
Éducation Canine

Apprentissage / Continu (du CAP/BP au BTS)

Filières Générale, Techno & Pro

3e & Prépa Apprentissage

CFA : 03 86 45 15 23
CFPPA : 03 86 94 60 20
Lycée La Brosse : 03 86 94 60 00
LPA Champs/Yonne : 03 86 53 69 09

**GAGNEZ DU TEMPS,
PRENEZ RENDEZ-VOUS !**



www.terresdelyonne.com



